



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

GRAND EST

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est

5 Boulevard de la Défense

Espace Partenaires - 2ème étage - 57078 Metz Cedex 3

03 87 20 36 80 - www.cma-grandest.fr

contact@cma-grandest.fr - www.artisanat.fr

HABILITATION POUR DEVENIR OPERATEUR UV

04ENR_FIP_HabilitationOperateurUV

Code(s) NSF : NC

Code CPF : NC

Décret n° 2004-1164 du 02 Novembre 2004 - N° SIRET : 130 028 012 00016

Numéro de Déclaration d'Activité 44570405157 enregistré auprès du Préfet de la Région Grand-Est

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Public :

Toute personne souhaitant mettre à disposition du public ou participant à la mise à disposition d'un appareil de bronzage, appareils utilisant des rayonnements ultraviolets

Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter pour étudier votre demande et les besoins en compensation si nécessaire : information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est*/ou nous contacter

Niveau d'entrée / Prérequis :

Aucun

Statut :

Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré ou non

Durée & accès :

Formation en présentiel
4 jours soit 25 heures de formation +
2h45 de contrôle des connaissances
en fin de formation

Accès : dès les effectifs réunis et les conditions réalisées

Modalités d'inscription : se rapprocher des contacts en département.

Prochaines sessions :

Nous contacter

Mise à jour : Mars 2024

Objectif de qualification :

Obtenir l'attestation de formation initiale valable 5 ans

Objectif pédagogique de la formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'énoncer les mécanismes des UV, les effets sur la peau et les yeux, le fonctionnement et l'entretien des appareils de bronzage, de savoir identifier les dangers des rayonnements ultraviolets sur la santé, et de connaître les dispositions législatives et réglementaires encadrant la mise à disposition d'appareils de bronzage.

Compétences visées et résultats attendus :

- Synthèse des exigences en matière d'attestation pour mettre un appareil de bronzage à rayons ultraviolet à disposition au public, ou participer à sa mise à disposition.
- Décrire les effets et dangers des rayonnements ultraviolets sur la santé

En 2023, 30 personnes se sont inscrites et 29 ont suivis intégralement la formation dont 29 ont répondu à notre enquête pour un taux de satisfaction de 82%

Lieu de formation & contact :

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de Région Grand Est -
Etablissement de la Meurthe-et-
Moselle :

4 rue de la Vologne

54520 LAXOU

Tél. : 03.83.95.60.58

formation54@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de Région Grand Est -
Etablissement des Vosges :

22 rue Léo Valentin - BP 21159

88060 EPINAL Cedex

Tél. : 03.29.69.55.55

formation88@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de Région Grand Est -
Etablissement de la Marne :

68 boulevard Lundy

51086 REIMS Cedex

Tél. : 03.26.61.27.25

formation51@cma-grandest.fr

Contenu :

- Effets et dangers des rayonnements ultraviolets sur la santé (12h) :
 - Nature physique des rayonnements ultraviolets
 - Les risques professionnels liés à l'utilisation des appareils utilisant des rayonnements UV et les outils de prévention
 - Les ultraviolets naturels et artificiels
 - Caractéristiques de la peau et facteurs de variation
 - L'épiderme, interface entre l'organisme et l'environnement
 - Les types de peau
 - Les règles générales en matière de photo protection
 - Les réactions de la peau aux rayonnements ultraviolets
 - Le vieillissement cutané
 - Les risques liés à l'exposition aux UV
 - Les tumeurs cutanées
 - Produits cosmétiques
- Appareils de bronzage, fonctionnement en entretien (5h) :
 - Catégories d'appareils UV, entretien et maintenance des appareils
 - Hygiène
 - Dispositions législatives et réglementaires encadrant la mise à disposition d'appareils de bronzage au public (5h) :
 - Législation française
 - Règlements français
- Cas pratiques (3h)

Organisation de la formation :

Formation en présentiel (4 jours consécutifs)

Jour 1 : 9h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00

Jour 2 : 9h00 - 12h00 et 13h00 - 17h30

Jour 3 : 9h00 - 12h00 et 13h00 - 17h30

Jour 4 : 9h00 - 12h00 et 13h00 - 15h45 (tests)

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Pédagogie active et participative
- Alternance d'apports d'informations et d'ateliers pratiques
- Suivi individuel et correction collective

Coût de la formation :**30€/H TTC par stagiaire**

- Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation selon les règles définies par les dispositifs de financement existant (OPCO, FAFCEA, ...).

- Nous contacter

Equipements :

- Salle équipée de vidéoprojecteur et/ou de tableau blanc numérique interactif
- Accès WIFI

Participants :**20 stagiaires maximum**

Session ouverte à partir de 4 stagiaires

Pour plus de renseignements :

Référent / Contact Handicap - mail :

Information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est* /ou nous contacter.

Validation du parcours / Modalités d'évaluation :

- Pour la première formation, l'évaluation des connaissances, théorique et pratique, est réalisée en dehors des 25h de formation, soit, à la fin du dernier module de formation.

Pour obtenir l'attestation de compétence, à l'issue de la première formation, le candidat doit obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 12 sur 20 et une note minimale de 10 sur 20 aux épreuves théoriques et pratiques.

Une attestation de compétence lui sera délivré dans un délai de moins d'un mois.

Les dossiers de sessions sont archivés pendant une durée de 5 ans.

La validité de la formation et de l'attestation sont valable 5 ans.

- En cas d'échec, le stagiaire aura la possibilité de passer une nouvelle fois les tests dans les 6 mois qui suivent auprès de l'organisme de formation lui ayant délivré les enseignements.

Au second échec, le stagiaire devra suivre l'intégralité de la première formation.

- Remise d'une évaluation de la qualité perçue de l'action en fin de formation

- Remise d'une attestation de suivi

Débouchés

NC

Possibilité de poursuites d'études :

Possibilité de suivre d'autres formations techniques afin de compléter ses compétences

Qualification des formateurs :

Formateur professionnel et intervenant qualifié expert en rayonnements optiques artificiels.

Conditions générales de vente :

à consulter en flashant ce code



Pour les équivalences et passerelles (cf : notre site internet ou nous contacter)